

**Règlement**  
**20527 - PROMOTION NOEL 2021 - JEU SMS FACOM**

**ARTICLE 1 - Société Organisatrice**

La société BGI DISTRIBUTION SAS, au capital de 37000 euros €, dont le siège social se situe au 62 chemin de la Bruyère, CS 60105 69574 DARDILLY, et immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro B 954507521 est désignée ci-après comme «la Société Organisatrice », organise du 01/11/2021 au 03/01/2022, un jeu sms sans obligation d'achat, par instant gagnant intitulé **PROMOTION NOEL 2021 - JEU SMS FACOM** (ci-après le « Jeu »).

**ARTICLE 2 - Public autorisé à participer au Jeu**

Ce Jeu est ouvert aux particuliers majeurs résidants en France métropolitaine (Corse comprise) DROM COM inclus, à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et des membres de leurs familles, du personnel des sociétés prestataires de services et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération ainsi que les membres de leurs familles.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse postale des participants.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

**ARTICLE 3 – Modalités de participation au Jeu**

**Pour participer au jeu sms par instant gagnant, et tenter de gagner une offre de remboursement mis en jeu vous devez :**

**ETAPE 1 :**

1. **ENVOYEZ** par sms le mot « FACOM » au 32321 (coût d'un SMS selon opérateur) entre le 01/11/2021 et le 03/01/2022.
2. **RECEVEZ** instantanément un code unique avec le pourcentage de remboursement.
3. **CONFIRMEZ** votre participation par sms dans un délai de 48h en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, téléphone et adresse e-mail).
4. **ACHETEZ** entre le 01/11/2021 et le 03/01/2022 un produit Facom (hors servantes d'ateliers) dans un point de vente participant à l'opération (pour un minimum d'achat de 50€) :

BOITE A OUTILS, BRICO E. LECLERC / BBJ, BRICO DEPOT, BRICOMARCHE, BRICORAMA, COFAQ, LEROY MERLIN, LES BRICONAUTES, MR BRICOLAGE, ESPACE EMERAUDE, WELDOM, RELAIS, BRICO PRO, BRICO PRO RELAIS, BRICO E. LECLERC, NORAUTO, BHV, BRICOMAN, SA2E, TRIDOME, AMAZON (hors Market Place), BRICOCASH, BRICODEAL, CASTORAMA, ENTREPOT DU BRICOLAGE, GALEC BBJ, DISTRICO, APEX, LAMAISON.FR, BRICO PRIVE, MANO MANO.

**ETAPE 2 :**

1. **RENDEZ-VOUS** sur le site dédié à l'offre <https://offres-facom.fr>, et **CLIQUEZ** sur l'offre concernée dans les 15 jours calendaires suivant la date de vos achats (soit au plus tard le 18/01/2022 pour un achat réalisé le 03/01/2022) et **COMPLETEZ** le formulaire de participation.

**VERIFIEZ** l'ensemble des informations que vous avez saisies. (Le module sera en ligne jusqu'au 18/01/2022)

**2. TELECHARGEZ** vos preuves d'achat suivantes :

- Le scan ou la photo de l'original du ticket de caisse (ou de la facture) sur lequel devront être impérativement entourés l'enseigne, la date d'achat, le(s) libellé(s) et le(s) montant(s) de(s) l'article(s) concerné(s). **Si ces informations ne sont pas clairement entourées, votre participation sera nulle et ne pourra être traitée.**
- Le scan ou la photo des code(s)-barres à 13 chiffres original (aux), découpé(s) sur l'emballage de votre ou vos produits.

**3. ET VALIDEZ VOTRE DOSSIER DE PARTICIPATION**

- Vérifiez votre dossier
- Validez votre participation

**4. RECEVEZ** votre remboursement gagné (pour un minimum d'achat de 50€ et dans la limite d'un remboursement de 550€) dans un délai de 8 à 10 semaines environ à réception de votre dossier complet et conforme.

Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisés du jeu. Chaque Participant procédera à la manœuvre indiquée pour valider sa participation.

Le Participant certifie que ses coordonnées envoyées à la Société Organisatrice sont exactes. Les Participants sont informés que les informations qui leurs sont demandées lors du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution de leur remboursement. Les Participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et la non-remise du lot qui ne sera pas remis en jeu et demeurera la propriété pleine et entière de la Société Organisatrice.

#### **ARTICLE 4 - Dotations**

Sont mis en jeu :

- 10 offres de remboursement d'une valeur de 100%
- 30 offres de remboursement d'une valeur de 70%
- 130 offres de remboursement d'une valeur de 40%
- Pour tous les autres participants, une offre de remboursement d'une valeur de 10%

Le remboursement offert est strictement nominatif et ne peut donc pas être cédée à une autre personne. Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie du remboursement gagné, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite remboursement et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. Le remboursement sera quant à elle non remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

Le lot ne peut pas être repris à la demande du gagnant contre la valeur en espèce ni être remplacé par d'autres lots. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le gain par un gain de même valeur si les circonstances l'exigent et informera les Participants par tous moyens.

#### **ARTICLE 5 - DETERMINATION DU/DES GAGNANT(S)**

Le participant découvre immédiatement si sa participation coïncide avec un instant gagnant ou non.

Le Jeu fonctionne sur le principe d'instant gagnants ouverts. Un instant gagnant est défini par une date et une heure ; à ce moment précis un remboursement est mis en Jeu. L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque le remboursement reste en Jeu jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte ainsi le remboursement. Tant que le remboursement n'est pas gagné, il reste en Jeu jusqu'à ce qu'un participant la remporte.

#### **ARTICLE 6 – ATTRIBUTION DES LOTS**

Les gagnants recevront leur remboursement (dans la limite d'un remboursement de 550€) par virement bancaire dans un délai de 8 à 10 semaines environ à réception de leur dossier complet et conforme.

Offre réservée aux particuliers majeurs résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) DROM COM inclus et limitée à une demande par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même IBAN-BIC).

Par conséquent, la Société Organisatrice, ne pourra être tenue responsable :

- Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s),
- Si les coordonnées postales ou l'identité ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste indisponible.

Il ne lui appartiendra pas de faire des recherches complémentaires. Le gagnant ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité.

#### **ARTICLE 7 - Remboursements de la participation**

Les frais de participation, de connexion, appels et coût du SMS ne sont pas remboursés.

#### **ARTICLE 8 - Litiges – Loi applicable**

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement concernant les modalités ou mécanismes du jeu, ou concernant les gagnants.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée à la société HighCo Data.

La demande devra impérativement comporter le nom du Jeu, la date précise de participation du Jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte.

Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice passé un délai d'un mois après la clôture du Jeu.

Le présent règlement est régi par la loi française.

#### **ARTICLE 9 - Données Personnelles**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par BGI DISTRIBUTION, responsable de traitement, domicilié à 62 chemin de la Bruyère, CS60105, 69574 Dardilly, afin de gérer votre participation à l'offre de la marque FACOM. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation et gestion des réclamations) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes).

Les données font l'objet d'une saisie par un prestataire au Maroc. Ce pays situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à [hcd\\_comite\\_securite@highco-data.fr](mailto:hcd_comite_securite@highco-data.fr).

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de BGI DISTRIBUTION. Nous conservons vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à BGI DISTRIBUTION SAS, 62 chemin de la Bruyère, CS 60105, 69574 Dardilly.

#### **ARTICLE 10 - Responsabilités**

La société BGI DISTRIBUTION SAS organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter, compléter ou annuler sans préavis tout ou partie de ce Jeu. Elle ne saura être tenue responsable et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait non plus être tenue pour responsable de l'encombrement des lignes téléphoniques, des dysfonctionnements des réseaux de télécommunication ou des services postaux entravant le bon déroulement du Jeu. De plus, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée si les participations au Jeu n'ont pas été enregistrées ou sont impossibles à vérifier ou à décrypter.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de proroger le présent Jeu, pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que le participant ne puisse prétendre à une indemnisation à quelque titre que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement du Jeu et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu, de ne pas lui attribuer les éventuels remboursements qu'il aurait gagné et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **ARTICLE 11 - Respect des règles du Jeu**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du Jeu, ses résultats et l'attribution du prix.

#### **ARTICLE 12 - Demande de Règlement**

Le règlement complet du jeu est déposé auprès de Maître Patrick BIANCHI, Huissier de Justice, SCP SYNERGIE HUISSIERS 13, 21 rue Bonnefoy, 13006 MARSEILLE.

Règlement disponible uniquement en ligne sur le site web : <https://offres-facom.fr>, rubrique « Règlement ».

#### **ARTICLE 13 - Droits de propriété intellectuelle et industrielle**

Conformément à la législation relative aux droits de propriété littéraire et artistique aux droits voisins et aux droits de propriété industrielle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le présent Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités dans le Jeu sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif.

Date limite des réclamations : 18/03/2022